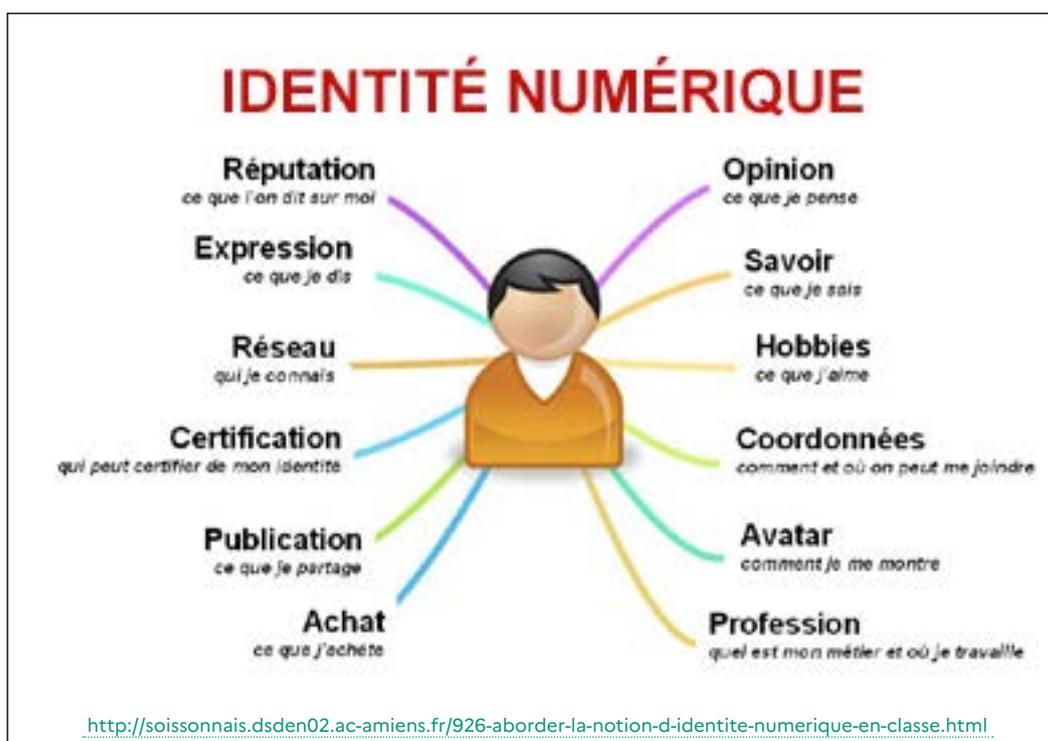


Fiches à l'usage des élèves ...

Fiche 1

Maîtrisez votre identité numérique sur les réseaux sociaux

La vie privée, c'est le droit de décider de ce qu'on partage et avec qui on le partage¹.



- › Quand vous vous inscrivez sur un réseau social, **ne dites pas tout sur vous**. Indiquez le minimum (pas de numéro de téléphone, ni votre adresse...) : ce que vous donnez comme informations sont des **traces volontaires**. Vérifiez aussi comment vous pouvez vous désinscrire ;
- › **Bien paramétrer son réseau social** : un groupe pour vos amis, un autre compte avec votre famille, et toujours se demander à qui je veux envoyer mon message. **Maîtriser les traces que d'autres laissent de vous** ;
- › **Paramétre les options (avec vos parents)** pour ne pas être retrouvé depuis les moteurs de recherche, pour limiter l'accès à votre liste d'amis, pour masquer vos informations de compte, pour désactiver la géolocalisation de vos publications ... Pour éviter les **traces involontaires** que vous laissez sur les réseaux.

Vous voulez tester votre identité numérique ? <https://emi.re/vous.html>

1 https://edri.org/files/defenders_v_intruders_fr_web.pdf

10 conseils de la CNIL pour rester Net sur le Web

1 Réfléchis avant de publier !

Sur internet, tout le monde peut voir ce que tu mets en ligne : infos, photos, opinions.



2 Respecte les autres !

Tu es responsable de ce que tu publies en ligne et en modère les propos sur les réseaux sociaux, forums... Ne fais pas aux autres ce que tu n'aime pas qu'on te fasse.



3 Ne dis pas tout !

Donne le minimum d'informations personnelles sur internet. Ne communique ni tes opinions politiques, ni ta religion, ni ton numéro de téléphone...

4 Sécurise tes comptes !

Paramètre toujours tes profils sur les réseaux sociaux afin de rester maître des informations que tu souhaites partager.



5 Crée-toi plusieurs adresses e-mail !

Tu peux utiliser une boîte e-mail pour les amis, et une autre boîte e-mail pour les jeux et les réseaux sociaux.



6 Attention aux photos et aux vidéos !

Ne publie pas de photos gênantes de tes amis ou de toi-même car leur diffusion est incontrôlable.

7 Utilise un pseudonyme !

Seuls tes amis et ta famille savent qu'il s'agit de toi.



8 Attention aux mots de passe !

Ne les communique à personne et choisis-les un peu compliqués - ni la date ni ton prénom !



9 Fais le ménage dans tes historiques !

Efface régulièrement tes historiques de navigation et pense à utiliser la navigation privée si tu utilises un ordinateur qui n'est pas le tien.

10 Vérifie tes traces !

Type régulièrement ton nom dans un moteur de recherche pour découvrir quelles informations te concernant circulent sur internet.



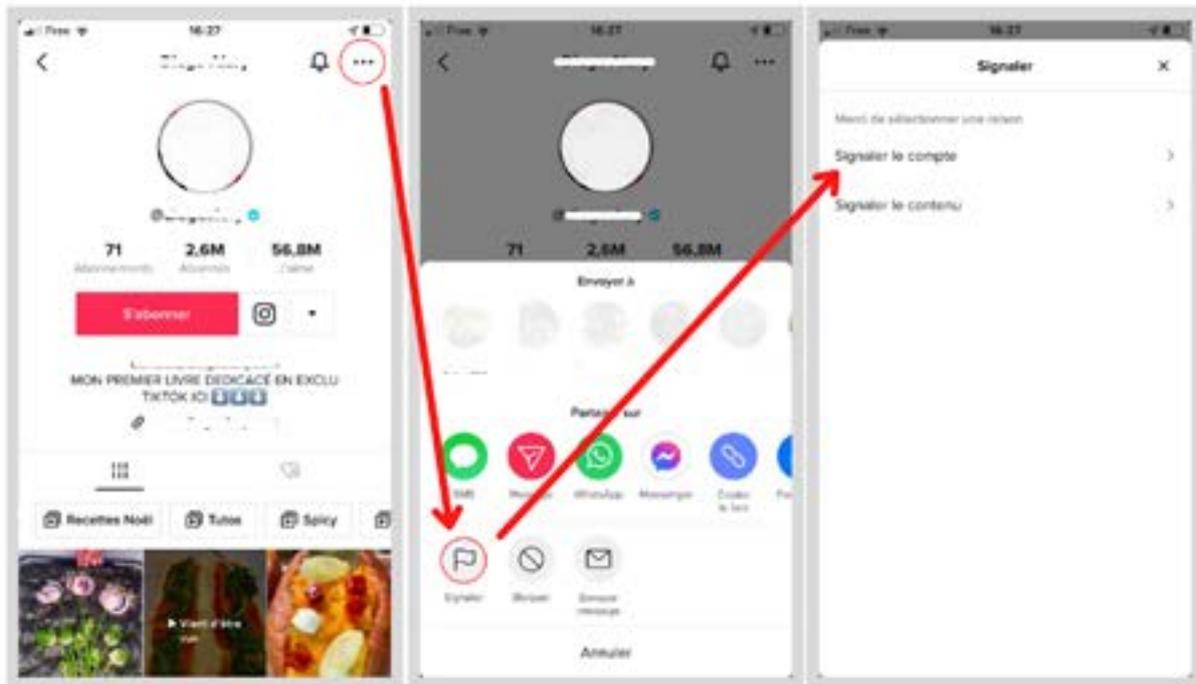
Retrouvez d'autres conseils et astuces sur www.cnil.fr et sur www.educnum.fr ! #EduNum

Fiche 2

Comment signaler un contenu illicite selon l'opérateur ?



Signalement sur Tiktok



Signaler un compte :

- Allez sur la page du profil que vous souhaitez signaler
- Appuyer sur (☰) puis sur "Signaler"
- Suivez les instructions

Signaler un commentaire :

- Appuyez longuement sur le commentaire vous souhaitez signaler
- Puis sur "Signaler"
- Suivez les instructions

Signaler une vidéo :

- Appuyez sur longuement sur la vidéo
- Puis sur "Signaler"
- Suivez les instructions



Les comptes qui apparaissent en copies d'écran n'ont qu'une valeur illustrative et ne correspondent en aucun cas à des situations de cyber-violence ou harcèlement réelles.



Signalement sur Youtube

Signaler une chaîne 1

2

3

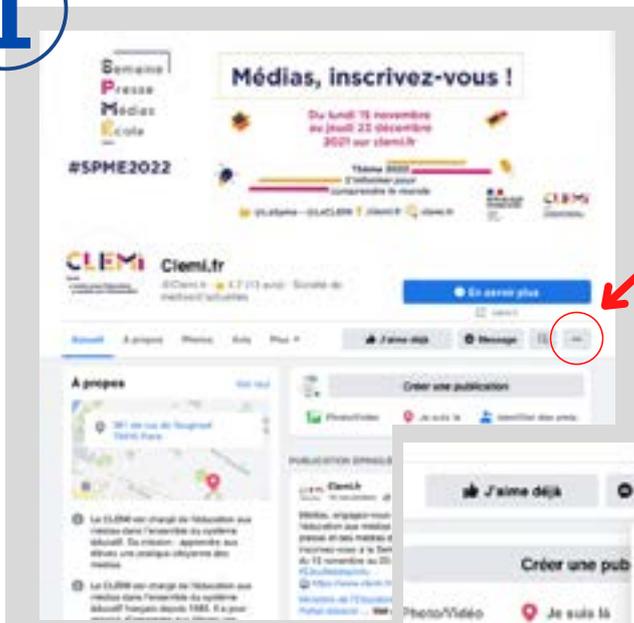
Signaler une vidéo

Les comptes qui apparaissent en copies d'écran n'ont qu'une valeur illustrative et ne correspondent en aucun cas à des situations de cyber-violence ou harcèlement réelles.



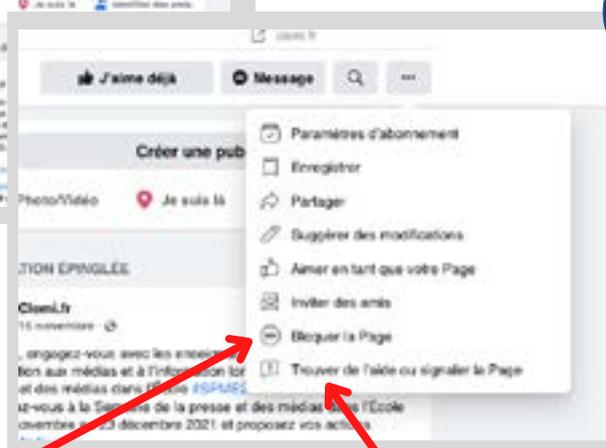
Signalement sur Facebook

1



Pour signaler un profil, une page, une publication ou un élément visuel (photo ou vidéo), la procédure sera identique. Commencez par trouver le bouton 

2



Les comptes qui apparaissent en copies d'écran n'ont qu'une valeur illustrative et ne correspondent en aucun cas à des situations de cyber-violence ou harcèlement réelles.



Signalement sur Instagram

Signaler un profil

This section illustrates the process of reporting a profile on Instagram. It features three screenshots:

- Profile Page:** Shows the profile of 'cavl.montpellier' with 25 posts, 633 followers, and 96 following. A red circle highlights the three-dot menu icon in the top right corner.
- Report Menu:** A red arrow points from the menu icon to a pop-up menu with options: 'Restreindre', 'Bloquer', 'Signaler', 'Masquer votre story', 'Retirer l'abonné(e)', 'Copier l'URL du profil', and 'Partager ce profil'. The 'Signaler' option is highlighted with a red arrow.
- Report Selection:** A red arrow points from the 'Signaler' option to a screen titled 'Avez-vous un problème avec cavl.montpellier ?'. Below this, another red arrow points to the 'Signaler' option in a list of reasons, which includes 'Signaler une publication, un message ou un commentaire'.

Signaler un post

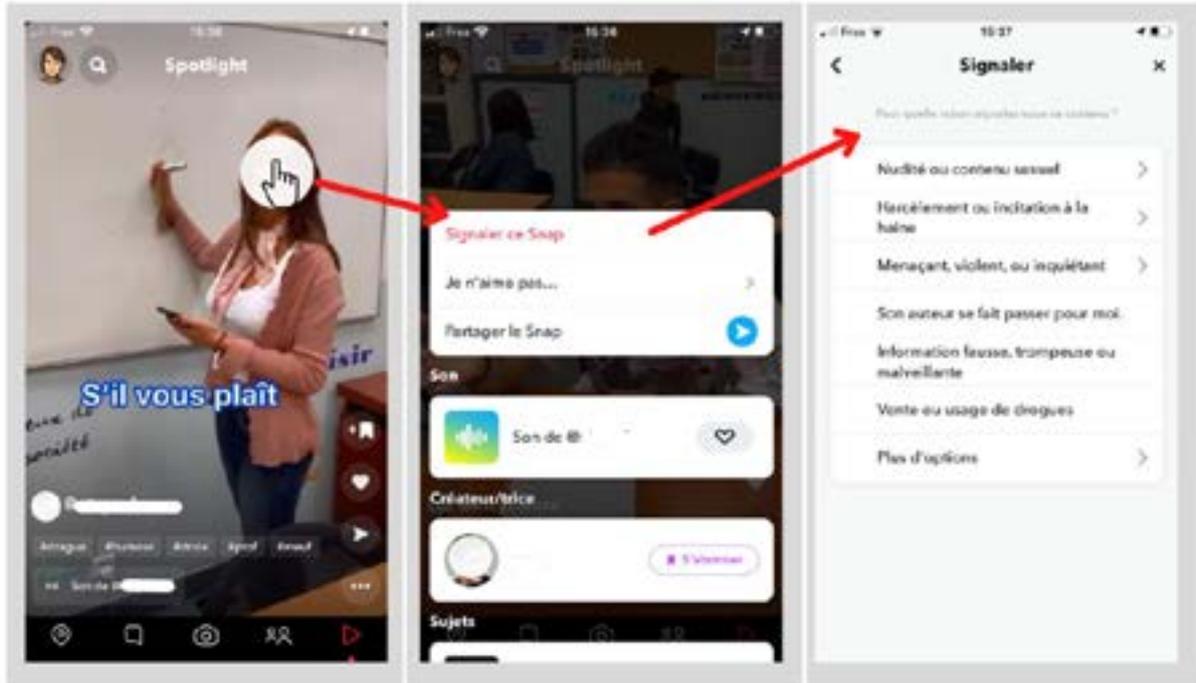
This section illustrates the process of reporting a post on Instagram. It features two screenshots:

- Post Page:** Shows a post from 'cavl.montpellier' with a red border. A red circle highlights the three-dot menu icon in the top right corner.
- Report Menu:** A red arrow points from the menu icon to a pop-up menu with options: 'Signaler', 'Copier le lien', 'Partager avec...', 'Options de publication', and 'Annuler'. The 'Signaler' option is highlighted with a red arrow.

Les comptes qui apparaissent en copies d'écran n'ont qu'une valeur illustrative et ne correspondent en aucun cas à des situations de cyber-violence ou harcèlement réelles.



Signalement sur Snapchat

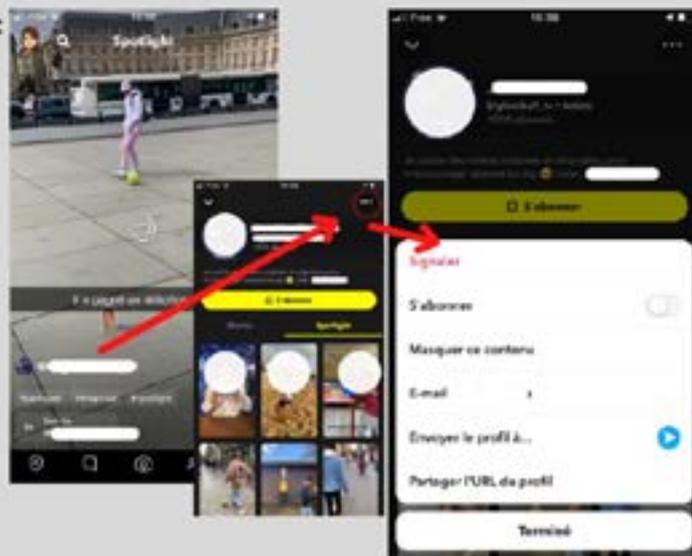


Pour signaler un snap ou une story :

- Appuyer longuement dessus
- Cliquer sur "Signaler ce Snap"
- Suivez les instructions

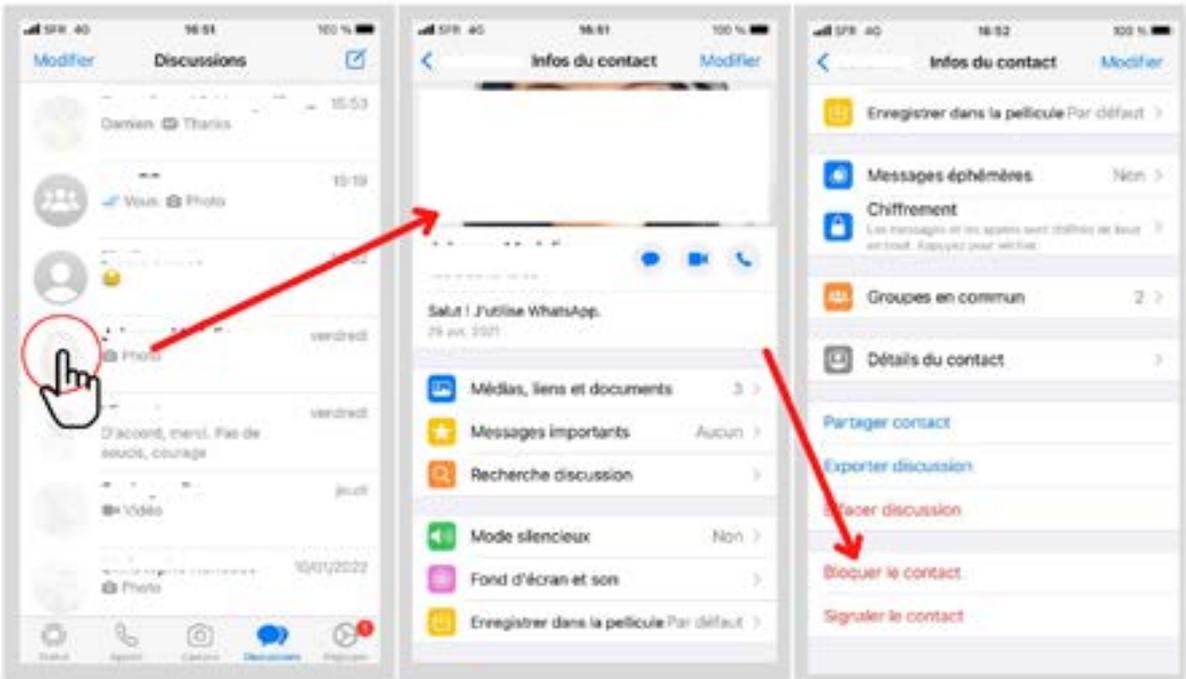
Pour signaler un compte snapchat :

- Appuyez sur le nom du snapchatter
- Allez sur son profil et cliquer sur (⋮)
- Puis sur "Signaler"



Les comptes qui apparaissent en copies d'écran n'ont qu'une valeur illustrative et ne correspondent en aucun cas à des situations de cyber-violence ou harcèlement réelles.

Signalement sur Whatsapp



Pour signaler un compte, voici les étapes à suivre :

- Accédez au contact ou au groupe en question
- Cliquez sur le nom du contact
- En bas de l'écran apparaissent "Bloquer le contact" et "Signaler le contact"
- Validez le signalement

Vous pouvez aussi signaler un problème sur Whatsapp. Pour ce faire, il suffit de consulter la rubrique "Paramètres" ou la rubrique "Réglages" depuis un smartphone. Ensuite, vous appuyez sur "Contactez-nous" et vous remplissez le formulaire de contact.

Les comptes qui apparaissent en copies d'écran n'ont qu'une valeur illustrative et ne correspondent en aucun cas à des situations de cyber-violence ou harcèlement réelles.

Fiche 3

Vous êtes victime élève : Que faire en cas de cyberviolence ?

Cyberharcèlement

Le cyberharcèlement, c'est l'utilisation des réseaux sociaux principalement, pour nuire, intimider une personne par des propos insultants, dégradants ou injurieux et cela de façon répétée ([loi du 3 août 2018](#)).

Le cyberharcèlement de meute, aussi appelé « raid numérique », est défini par la même loi. Il est ainsi qualifié lorsque les propos ou messages injurieux sont « imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles », et ce, **même si une personne n'agit pas de manière répétée**. Donc, même en l'absence de concertation, c'est l'accumulation des messages qui fait la répétition, caractéristique du harcèlement. Concrètement, **le premier message d'insulte peut être condamné**. Il n'y a pas de seuil de messages à atteindre pour qu'un cas de cyberharcèlement soit considéré comme un raid numérique.

<p>CYBER-HARCELEMENT</p>	<p>Fait de tenir des propos ou d'avoir des comportements répétés ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fréquence des propos, répétition (y compris quand la répétition résulte d'actions uniques de plusieurs personnes) - teneur insultante, obscène ou menaçante des propos ; - les propos en cause peuvent être des commentaires d'internautes, des vidéos, des montages d'images, des messages sur des forums... <p>Le harcèlement est puni que les échanges soient publics (sur un forum par exemple) ou privés (entre amis sur un réseau social).</p> <p>Les premiers responsables sont les auteurs des propos en cause, mais peuvent également être recherchés : les hébergeurs, les fournisseurs d'accès ayant eu connaissance des messages et n'ayant pas réagi rapidement pour les faire retirer.</p>	<p>Art. 222-33-2-2 du code pénal</p>	<p>1 à 3 ans d'emprisonnement et 15000 à 45000 € d'amende selon les circonstances (si le ou les auteurs ont moins de 15 ans, la peine est d'1 an maximum de prison et/ou 15000€ d'amende)</p>
---------------------------------	--	--	---

L'académie de Montpellier se mobilise contre le cyberharcèlement

- Numéro national 3020
- Numéro académique 0800 009 634
- Mail académique : harcelement@ac-montpellier.fr
- Conseils aux victimes : Numéro national 3018 ou <https://www.netecoute.fr/>

